

Intentions de vote et vote populaire symbolique face aux résultats des scrutins des députés nationaux et provinciaux du 31 mars 2019 dans la Circonscription de Beni Ville, en République Démocratique du Congo

Kambere Muhiwa Kamuha Bernard,

Chef de Travaux, Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Beni et Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kisangani

Date of Submission: 20-11-2023

Date of Acceptance: 30-11-2023

ABSTRACT

This study of electoral sociology and comparative politics attempts to compare the popular vote of December 30, 2018 informally organized in the Town of Beni and the voting intentions, resulting from a survey carried out among 956 voters from March 25 to 29, 2019, to the results of the vote of national deputies and provincial deputies of March 31, 2019 in the Town of Beni, in the East of the Democratic Republic of Congo.

Our greatest concern is to detect the similarities and dissimilarities in this relationship, as well as the motivations for voters' preference of candidates. On the two seats planned for the national delegation and two for the provincial delegation, the research results reveal a perfect coincidence between the voting intentions and the results of the ballot for the first favorite candidates. Which is not the case for the second elected candidates. The intentions are partially modified for the latter. Preference for deputy candidates is motivated by development works or services and competence.

Key-words: vote, elections, popular vote, voting intention, deputy

Résumé

Cette étude de sociologie électorale et de politique comparée s'efforce de confronter le vote populaire du 30 décembre 2018 informellement organisé en Ville de Beni et les intentions de vote, issues d'une enquête réalisée auprès de 956 électeurs du 25 au 29 mars 2019, aux résultats du scrutin des députés nationaux et députés provinciaux du 31

mars 2019 en Ville de Beni, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Notre préoccupation la plus vive consiste à déceler les similitudes et les dissemblances dans cette relation, ainsi que les motivations de la préférence des candidats par les électeurs. Sur les deux sièges prévus à la députation nationale et deux à la députation provinciale, les résultats de recherche révèlent une coïncidence parfaite entre les intentions de vote et les résultats du scrutin pour les premiers candidats favoris. Ce qui n'est pas le cas pour les deuxièmes candidats élus. Les intentions sont partiellement modifiées pour ces derniers. La préférence pour les candidats députés est motivée par les œuvres de développement ou prestations et la compétence.

Mots-clés: vote, élections, vote populaire, intention de vote, député

INTRODUCTION

Dans l'histoire, deux systèmes de participation des citoyens à la vie politique ont guidé les Etats. Il s'agit du gouvernement direct (démocratie directe) et du gouvernement indirect (démocratie représentative). Les Etats modernes valorisent la démocratie représentative à la suite de leur forte croissance démographique. Avec la démocratie représentative, comme l'écrit Joseph Wasso Misona, « le corps électoral désigne et les représentants décident(...). Dans les régimes démocratiques contemporains, les représentants sont élus. Dans un tel système, ce sont ces derniers, par l'intermédiaire du vote des électeurs, qui

détiennent le pouvoir et représentent le peuple ou la nation dans son ensemble »¹

En effet, le vote est, en droit électoral, « un acte par lequel les électeurs participent à la désignation de leur représentants »². Vote, suffrage et élection constituent trois concepts indissociables qui s'utilisent dans un territoire d'un Etat démocratique. Cette association se remarque lorsque le Petit Larousse considère que « voter, c'est donner son suffrage dans une élection. »³ Dans cette articulation du Petit Larousse, le suffrage semble signifier vote et constituer un sous-ensemble du grand ensemble "élection". Pour Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, « le terme élection vient du mot latin "electio", dérivé du verbe "eligere" qui signifie « choisir ». L'élection est ainsi le choix par les citoyens de certains d'entre eux pour la conduite des affaires publiques. »⁴

Scrutant la perversion du politique et de l'ère de la démocrature en Afrique, Mathurin C. Houngnikpo, formule cette critique : « Alors que les nouveaux régimes post-coloniaux avaient une coloration démocratique, ils n'ont survécu que quelques années avant d'être emportés par des dictatures civiles et militaires(...). En mars 1991, des élections relativement libres ont permis pour la première fois en Afrique Subsaharienne, une transition entre un régime autocratique issu d'un coup d'Etat militaire et un régime de multipartisme. »⁵

En République Démocratique du Congo (RDC), après une longue transition allant de 1990 à 2006, la troisième République voit le jour avec la promulgation de la nouvelle Constitution du 18 février 2006 et l'organisation de ses premières

élections démocratiques en 2006. Cependant, après son deuxième cycle électoral de 2011, les élections générales prévues n'ont pas eu lieu à l'issue du mandat de 5 ans limité au 19 décembre 2016. Elles ont été reportées in extremis du dimanche 23 au dimanche 30 décembre 2018. Par surprise désagréable, le mercredi 26 décembre 2018, quatre jours avant le scrutin, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé la programmation des seules élections législatives au mois de mars 2019 dans les régions où sévissaient le virus Ebola et les tueries des civils. Les circonscriptions électorales de Beni, Beni-Ville et Butembo-Ville, en Province du Nord-Kivu (Nord-est), ainsi que celle de Yumbi, dans la Province de Mai-Ndombe (Sud-Ouest) sont concernées par cette mesure brutale. Leurs 1 256 117 électeurs (sur les 40 millions inscrits) ont été privés de la présidentielle. Ainsi, dans ces régions, le scrutin des députés nationaux et celui des députés provinciaux ont eu lieu le dimanche 31 mars 2019. Tous ces agissements politiques corroborent la thèse de non applicabilité historique des meilleurs textes législatifs en RDC. A ce sujet, pour Evariste Tshimanga Bakadiababu, « le plus grand problème auquel les Congolais ont toujours été confrontés, depuis l'indépendance, c'est le non respect traditionnel des textes. Bien souvent les textes ne sont pas respectés ou ils sont tout simplement interprétés en fonction des intérêts personnels. »⁶ Il s'agit ici de l'absence de la culture de l'Etat de droit en RDC qui continue à ronger les acteurs politiques de la troisième République, à travers notamment la violation de la Constitution (prolongation des mandats, soit 5 ans, des députés provinciaux et sénateurs, de 2006 à 2018/2019, mais aussi, pour les députés nationaux et le Président de la République, de 2011 à 2018/2019).

Concernant le troisième cycle électoral de la troisième République, il convient de noter que, « pour les élections des députés provinciaux, la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) a prévu la réception des candidatures du 24 juin au 08 juillet 2018 et pour la présidentielle et les législatives nationales (députés nationaux), du 25 juillet au 08 août 2018. La CENI a ainsi installé les Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) dans des locaux des antennes situées au niveau des villes, des territoires et des regroupements des communes de la Ville de Kinshasa, pour recevoir les dossiers des candidats à

1 J. Wasso Misona, *Droit constitutionnel III : Droits et libertés fondamentaux. Des droits humains, des libertés fondamentales, des devoirs des citoyens et de l'Etat*, Kampala, PULPGL, 2020, pp.180-181.

2 M. (de) Villiers, *Dictionnaire de droit constitutionnel*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 1999, p.225.

3 Le Petit Larousse illustré en couleurs, Paris, CEDEX, 2008, p.1078.

4 R. Guillien et J. Vincent, *Lexique des termes Juridiques*, Paris, Dalloz, 2001, pp.231-232.

5 M.C. Houngnikpo, *L'illusion démocratique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.99 et 110.

6 E. Tshimanga Bakadiababu, *La démocratie et ses blocages au Congo-Kinshasa, de 1958 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.235.

la députation provinciale et nationale.»⁷ A la publication des résultats de 2018, les contestations pour fraude, ont eu lieu.

A ce sujet, « la première contestation a été introduite en date du vendredi 11 janvier 2019 par la dynamique de l'Opposition congolaise (D.O.). M. Fayulu, candidat n° 4 de la coalition Lamuka à la présidentielle a ainsi déposé à titre principal, une requête en contestation, annulation et rectification des résultats provisoires de l'élection du 30 décembre 2018 tels que publiés par la CENI, assortie d'une demande de recomptage manuel des voix obtenues par l'ensemble des candidats et d'une demande d'audition entre autres des observateurs de l'église catholique et de la SYMOCEL.»⁸

En effet, une épidémie d'Ebola avait été déclarée dans la région de Beni depuis le 1^{er} août 2018. Cette maladie répandue, comme une traînée de poudre, sur d'autres régions (ville de Butembo, territoire de Lubero, etc.) a rapidement emporté sur son chemin, plus de 350 personnes. En plus, dans cette contrée, depuis le mois d'octobre 2014, plus de 1000 civils ont été massacrés par les rebelles ougandais des Forces Démocratiques Alliées (ADF), sous l'œil impuissant des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO). Le Rapport Yotama « dénombre

7704 victimes, de 2008 à septembre 2021, à Beni-Irumu»⁹

En plus, le Territoire de Yumbi a connu des affrontements intercommunautaires et le déplacement des populations.

En effet, ces raisons sanitaires et sécuritaires semblent ne pas tenir debout dans la mesure où les élections n'ont pas été retardées dans d'autres zones (Lubero) frappées par la même épidémie et l'insécurité. Mais aussi, le scrutin reporté le 31 mars 2019 a eu lieu dans les mêmes contextes surtout à Beni et Butembo. La vraie raison semble être l'acquisition à l'opposant Martin Fayulu Madidi de ces régions concernées.

Comme le fait remarquer Delphin Mupanda, « le dimanche 30 décembre 2018, certains jeunes avaient organisé des élections dites "populaires et symboliques" sans la CENI. Leur objectif : défier l'organe chargé d'organiser les élections en démontrant que la maladie d'Ebola, mobile évoqué pour reporter les élections, n'était qu'un prétexte. Selon leurs estimations, plus de 70.000 personnes avaient participé à ce scrutin dont les résultats, bien entendu, n'ont pas été considérés (...). Des milliers de "Beniciens" ont préféré rester chez eux à la maison, plutôt que d'aller voter ce dimanche 31 mars 2019»¹⁰ Les fiches de compilation de ces résultats dénombrent précisément 71142 votants (Cf. **Annexe IV**). Juste une semaine avant le scrutin législatif officiel du 31 mars 2019, soit du lundi 25 au samedi 30 mars 2019, nous nous sommes proposé de mener une enquête sur les intentions de vote en Ville de Beni.

Dans ce cadre et dans un contexte de contestation, en considérant le vote symbolique, comme une sorte de sondage, notre préoccupation est articulée de la manière suivante : **les intentions**

⁷ CENCO, Commission Episcopale Justice et Paix, « Rapports sur l'Observation électorale et le Monitoring des manifestations publiques pacifiques, Kinshasa, novembre 2018, p.9 », disponible sur <https://cejprdc.org/wp-content/uploads/2019/05/Rapport-Final-dOE-JPC.pdf>, consulté le 23 janvier 2023, 17h30 GMT.

⁸ Union Africaine, Mission d'observation Electorale de l'Union Africaine pour les élections générales du 30 décembre 2018 en République Démocratique Du Congo, « Rapport, janvier 2019, p.40. », disponible sur https://au.int/sites/default/files/documents/38702-doc-rapport_de_la_mission_dobservation_electorale_de_lunion_africaine_pour_les_elections_generales_du_30_decembre_2018_en_republique_democratique_du_congo.pdf, consulté le 23 janvier 2023, 13h50 GMT.

⁹ Thembo Yotama et Mbenze Yotama, cités par B. Kambere Muhiwa Kamuha, « Hypnose d'une organisation internationale à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD. Congo (MONUSCO). Entre complicité et trahison face aux massacres des civils dans la région de Beni. », in : IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM), Volume 24, Issue 1. Ser. II (January.2022), PP 40-65, p. 53.
¹⁰ D. Mupanda, « RDC/Beni : " A quoi bon d'aller voter seulement les députés ? Moi, j'ai déjà voté en 2018 !", avril 2019 », disponible sur <https://congoprofond.net/rdc-beni-a-quoi-bon-daller-voter-seulement-les-deputes-moi-jai-deja-vote-en-2018/>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.

de vote et le vote populaire tenu avant le scrutin législatif en Ville de Beni pronostiquent-ils un résultat fiable des élections ? Il en découle une question spécifique : quels sont les principaux déterminants des intentions de vote des députés en Ville de Beni ?

Mis à part le résultat du vote symbolique, notre sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 956 électeurs âgés de 18 ans et plus en Ville de Beni, au cours de la période allant du lundi 25 au vendredi 29 mars 2019. Les résultats du vote populaire organisé par certains activistes de la Société civile de Beni ville le 30 décembre 2018 sont pris aussi comme premier élément de sondage. L'enquête est menée dans l'objectif de retracer la corrélation entre le vote populaire, l'intention de vote et les résultats du scrutin législatif reporté au 31 mars 2019.

I. Méthode et Matériels

La méthode comparative selon Daniel-Louis Seiler nous permet de confronter les intentions de vote et le pronostic du vote symbolique aux résultats du scrutin du 31 mars 2019 pour les candidats députés nationaux et provinciaux. Ce qui permet de dégager les similitudes et les différences. Pour Daniel-Louis Seiler, la comparaison permettrait la généralisation.¹¹ Cet auteur insiste sur le tableau, la méthode de concordance et de différence et la causalité dans l'analyse comparative¹². Dans l'approche comparative, le tableau est lié à la réalité. A travers la construction des tableaux des intentions de vote et des tableaux de résultats, nous nous efforçons d'en dégager les similitudes et les différences.

Le fait que les éléments du tableau ont des rapports déterminés les uns avec les autres tient à ce que les choses se comportent de la même manière les unes vis-à-vis des autres. Il se peut, selon le Philosophe et Logicien John Stuart Mill, que dans un ensemble des cas, -au moins deux, -le phénomène observé présente une occurrence commune, occurrence sur laquelle tous les cas observés concordent sur la cause ou l'effet du phénomène donné. D'autre part, au contraire, on peut privilégier l'absence conjointe des dites occurrences dans les divers cas observés. Avec la méthode de concordance, il est question de ressortir les données des cas contrastés en comparaison,

¹¹ D-L., Seiler, *La méthode comparative en Science politique*, Paris, Dalloz/Armand-Colin, 2004, Pp108-

¹² *Idem*, pp.114-118.

d'en identifier les différences générales et la similitude décisive.

Dans la démarche méthodologique, l'approche holistico-inductive (paradigme constructiviste) reste au centre des explications politiques. Avec le paradigme constructiviste, nous considérons que les réalités sont multiples, chaque chercheur peut interroger les acteurs et construire la réalité à sa manière. Sans partir d'aucune théorie scientifique ni d'aucune hypothèse, nous jouissons d'une marge de liberté d'analyse des intentions de vote dans le milieu de Beni.

Cette enquête par questionnaire dont le protocole se trouve en **Annexe II** est réalisée auprès de 956 électeurs à travers les 4 communes de la Ville de Beni (cf. Carte géographique en **Annexe I**). La représentation de l'échantillon a été assurée par la méthode d'échantillonnage par quotas. Cette méthode a été appliquée à certaines variables à savoir : la stratification inégale par commune de résidence, sexe, âge, profession et Etat-civil. Il est de notre devoir de remercier les personnes-enquêteurs, étudiants en premier graduat, année universitaire 2018-2019, pour avoir activement participé à l'administration des questionnaires à travers les 4 communes de la Ville de Beni. Que Penuel Pauni et Robert Kakule Muhiwa soient aussi gratifiés pour avoir participé au dépouillement des protocoles, via le logiciel "Statistical Package for Social Sciences" (SPSS). Enfin, nous saluons la contribution du Chef de Travaux Roger Kambale Siriwayo, Licencié en Français, enseignant permanent à l'Institut Supérieur Pédagogique de Beni. Son apport résulte d'une lecture rapide de dernière minute.

II. Contexte et cadre juridique du scrutin du 31 mars 2019

II.1. Vote populaire du 30 décembre 2018

II.1.1. Contexte : privation du vote et vote fictif forcé

La population de Beni est assaillie depuis 2013/2014 par les massacres des civils attribués aux groupes armés dont les Forces Démocratiques Alliées (ADF), ainsi que l'épidémie d'Ebola. A la suite de ces atrocités, le Gouvernement de la RDC a décidé d'écarter la population du scrutin Présidentiel et législatif du 30 décembre 2018. Le seul scrutin législatif lui a été accordé en report au 31 mars 2019. Rugis de colère (voir **Annexe III**), les jeunes ont improvisé un vote présidentiel et législatif symbolique le 30 décembre 2018. Ils n'étaient pas convaincus du motif brandi par le pouvoir politique. Il est aussi vrai que cette région se trouvait acquise à l'opposant Fayulu Madidi

Martin, candidat Président n° 4. Ce qui, par fraude légale, ne pouvait susciter qu'une telle stratégie d'exclusion d'électeurs adverses.

II.1.2. Préparation et déroulement du scrutin officiel : des Bureaux de Vote, urnes, bulletins de vote, mesures sanitaires et dépouillement

Dans un esprit de créativité, deux stades de football (Kalinda et Kaliva/Malepe) et six écoles ont été mobilisés comme lieu ou Bureaux de Vote. Les anciennes urnes en plastique, de couleurs blanche et bleue, couvercle jaune du deuxième cycle électoral de 2011 ont été récupérées, époussetées et réutilisées. Il en est de même des tenues de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Certains sacs ont servi d'urnes. Ce vote se déroule à l'air libre, sans isolements, sans trop de conditions de discrétion ou du secret de vote, avec des bouts de papier, servant de bulletin de vote sur lesquels chaque électeur signale au stylo son candidat président de la République, député national et député provincial. Il s'agissait des bulletins de vote manuscrits, sans photos des candidats et non imprimés à la manière de la CENI. L'encre violette indélébile a été utilisée pour marquer les pouces afin d'éviter la fraude, comme dans les scrutins réels. Dans le respect des mesures de prévention contre Ebola, les organisateurs du vote symbolique ont prévu des lavabos, désinfectants et de l'eau pour lavage des mains. Ce vote symbolique s'est déroulé sans machine à voter fustigée et qualifiée de "machine à voler" par l'opposition. Cependant, dans d'autres circonscriptions électorales où le scrutin s'organise officiellement le même jour, le recours à la machine à voter a été un impératif nécessaire. Il est vrai que l'absence d'un dispositif électronique et informatique de vote n'a pas rendu facile le dépouillement et n'a pas permis la combinaison des voix des colistiers.

Au total, plus de 71142 électeurs ont pris part à ce vote sur un total de 182.800 électeurs enrôlés par la CENI (soit un taux de participation très faible de 38,9%). Nombreux militants de la Majorité Présidentielle ont brillé par leur absence. En conséquence, la privation de la population de participer au scrutin présidentiel et l'organisation du vote symbolique ont poussé nombreux électeurs à s'abstenir de voter le 31 mars 2019.

Après le vote, le dépouillement s'est effectué la nuit du lundi 31 décembre 2018 à l'aide des lumières des téléphones et des lampes alimentées par des générateurs d'électricité. Après le dépouillement, la compilation de tous les résultats a eu lieu le 1^{er} janvier 2019, conformément aux

fiches récapitulatives des résultats de vote exploitées (cf. **Annexe IV**).

La succession des images ci-après illustre le déroulement du scrutin symbolique.



Figure 1. Une des équipes organisatrices du vote populaire et symbolique

Source : photo obtenue en octobre 2023 auprès de M. NdahuraKabwizi Félix, l'un des organisateurs, rencontré au Quartier Malepe, en Ville de Beni



Figure 2. Mesures de prévention (lavabo, eau et savon) contre l'épidémie d'Ebola lors du scrutin symbolique du 30 décembre 2018 en Ville de Beni

Source : photo obtenue auprès de M. NdahuraKabwizi Félix, l'un des organisateurs, rencontré au Quartier Malepe, en Ville de Beni



Figure 3. Inscription des électeurs pour participer au vote symbolique du 30 décembre 2018, en Ville de Beni ¹³



Figure 4. Déroulement du vote symbolique du 30 décembre 2018, en Ville de Beni ¹⁴

Tel qu'on le constate dans la succession des images ci-haut, des hommes et des femmes adultes se sont mobilisés pour aller voter sans une moindre imagination sur un vote informel et illégal

¹³ «RDC : privée d'élection, Béni défie Kinshasa avec "son" propre vote», disponible sur <https://www.ladepeche.fr/article/2018/12/30/2932882-rdc-privée-election-beni-releve-defi-defie-kinshasa-propre-vote.html>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.

¹⁴ «Elections 30 Décembre : La population de Beni en pleine vote populaire», disponible sur <https://radiostarbukavu.com/2018/12/elections-30-decembre-la-population-de-beni-en-pleine-vote-populaire/>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.

dont les résultats ne seraient pas pris en compte. Dans une allure apparemment sérieuse, ce vote populaire a permis à des masses populaires de se déstresser face à leur exclusion officielle de ce scrutin.

II.1.3. Résultats du vote populaire à la députation nationale

Tableau 1. Cinq candidats députés nationaux venus en ordre utile au vote symbolique

Nom, Post-nom candidat favori	Sexe	Voix obtenues
Kasereka Wathevwa	M	36876
Kizerbo		
Mwaka Bwenge Arsene	M	7404
Kiro Tsongo Grégoire	M	6484
Kavunga Musande	M	2806
Paluku Kisaka Jean de Dieu	M	1811

Pour la députation nationale, ce vote populaire a connu 57 candidats listés, 71142 votants, 1851 bulletins nuls, 17 bulletins blancs, 69274 suffrages valablement exprimés. Au total, 8 centres de vote (CV) ont été mobilisés pour cette opération (Malepe, Kasabinyole, Kalinda, Mabolio, Cité Belge, Résidentiel, Butsili et Kanzulinzuli). A l'issue du dépouillement, les deux candidats vainqueurs à la députation nationale sont : Kasereka Wathevwa Kizerbo, avec 36876 voix et Mwaka Bwenge Arsène ayant obtenu 7404 voix. L'annexe IV détaille les résultats par Bureau de vote et compilés pour chaque candidat député national. Les organisateurs ont eu du mal à appliquer le scrutin de représentation proportionnelle au plus fort reste. Conscient de cette difficulté, ils se sont contentés d'appliquer le scrutin majoritaire simple pour échapper à la complexité des calculs y relatifs. Ce scrutin a été usité tant pour la présidentielle que pour les législatives. Ce qui n'était pas conforme à la loi et posait le problème de crédibilité des résultats. En plus, les organisateurs n'ont organisé les scrutins que sur base des électeurs enrôlés par la CENI, sans une opération propre d'enrôlement des électeurs. Le seuil prévu de 1% ne pouvait pas être considéré, car cette organisation informelle ne pouvait pas accéder aux résultats d'autres circonscriptions au niveau national et provincial.

II.1.4. Résultats du vote populaire à la députation provinciale

Nous n'avons pas pu accéder au document de compilation des résultats du vote symbolique

des députés provinciaux pour toute la Ville. D'après les organisateurs ce document n'existe pas dans les archives. Cette compilation des résultats des députés provinciaux aurait été gérée avec une dose de négligence. La Commission se serait basée sur les résultats venus des communes pour proclamer les deux vainqueurs. Nous avons réussi à accéder au résultat partiel d'une des 4 communes ci-dessous.

Tableau 2. Cinq candidats députés provinciaux venus en ordre utile au vote symbolique en Commune Beu

N°	Nom, Post-nom du candidat favori	Sexe	Voix obtenues
1	Mufunza Bayengo Ghislain	M	4480
2	Kambale Kombi Evariste	M	1214
3	Thembo Kalimuli Emmanuel	M	1143
4	Kambale Saiba Christophe	M	1130
5	Lukumbuka Kyambi Désiré	M	1085

Concernant la députation provinciale dans cette Commune, après proclamation des résultats, deux candidats sont venus en tête, à savoir Mufunza Bayengo Ghislain et Kambale Kombi Evariste.

Les résultats observés et dépouillés au niveau des fiches de compilation à la députation nationale montrent clairement qu'un candidat pouvait avoir plus de voix dans une commune ou dans un bureau de vote (BV) et obtenir de maigres suffrages dans d'autres communes.

Ainsi, selon les organisateurs du vote symbolique, après appréciation des résultats des 4 communes pour la députation provinciale, Mufunza Bayengo Ghislain est toujours venu en tête, suivi de Lukumbuka Kyambi Désiré. Les résultats révélés en Commune Beu montrent l'avantage du seul premier candidat demeuré constant dans la centralisation des suffrages.

Enfin, selon les organisateurs, des copies des fiches des résultats ont premièrement été remises à Monseigneur Sikuli Paluku Melchisédech, Evêque du Diocèse de Butembo-Beni et membre de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO). Ensuite, une copie a été déposée à la Section Droit de l'Homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), une à l'Honorable Kiro Tsongo Grégoire et une autre à Monsieur Fayulu Madidi Martin, Candidat Président de la République n° 4. Au passage, il convient de noter que « le Candidat Fayulu, est vainqueur de ce vote populaire avec 71795 voix (98,3 %) sur 72998 votants. Les suffrages valablement exprimés sont

évalués à 72290, après retranchement de 677 bulletins nuls et 20 bulletins blancs. Après le candidat Fayulu, Monsieur Ramazani Shadari Emmanuel, Candidat Dauphin du Président sortant Joseph Kabila Kabange, est venu en deuxième position avec 234 voix. Ont successivement suivi : Mba Maluta Joseph (99 voix), Tshisekedi Tshilombo Félix (82 voix) et Radjabho Tebabho Soborabo (18 voix) sur un total de 21 candidats listés et compilés.»¹⁵

II.2. Du contenu de la Loi électorale de 2017

Au terme de la législature de 2011- 19 décembre 2016, le Parlement congolais a voté la Loi n° 15/001 du 12 février 2015 portant révision et modification de la Loi électorale n° 06/006 du 9 mars 2006. Sa plus grande économie consiste en l'attribution des sièges aux circonscriptions sur base des habitants, après un recensement général de la population. Avec l'absence et l'impossibilité d'organiser ce recensement, cette Loi n'est pas entrée en application. Aussi, les scrutins n'ont pas eu lieu, à l'expiration des mandats des élus de 2011. Cette crise a poussé les acteurs au dialogue politique. Ce qui justifie le report des scrutins et par conséquent, la promulgation d'une nouvelle Loi n° 17/013 du 24 juin 2017. C'est avec ce cadre juridique que les élections du 30 décembre 2018 et celles du 31 mars 2019 ont été organisées.

De sa teneur, nous pouvons retenir :

- 1) l'introduction du seuil national de 1% des suffrages de l'ensemble du territoire national, imposé aux candidats députés nationaux,- à atteindre par leurs partis ou regroupements politiques ayant déposé les listes des candidats,- 3 % pour députés provinciaux et 10 % des suffrages de la commune ou du secteur/Chefferie imposé aux candidats Conseillers communaux et de secteur ou chefferie. Notons que ce système de seuil ne favorise pas les candidats indépendants (voué à l'échec, les conduisant à adhérer aux partis). Il défavorise les candidats légitimes ou méritants. Aussi risque-t-il de cacher aux électeurs la tendance politique (partis, peut-être désavoués) des candidats. Il présente l'avantage de pousser les partis plus

¹⁵ Province du Nord-Kivu, Circonscription de Beni Ville, Fiche récapitulative des résultats des centres de vote pour l'élection présidentielle (pour le vote symbolique populaire) compilés le 1^{er} janvier 2019.

- nombreux (plus de 500 en RDC) à se regrouper, évitant l'émission des voix ;
- 2) la caution est quasi restée en valeur identique payable par siège et non par liste pour raison d'équité et égalité entre candidats. Exemple, 1 600 000 F (soit 1000\$ US) versés à la députation nationale et 1.000.000/siège (625\$US) pour la députation provinciale. Notons que cette stratégie des acteurs au pouvoir consiste à décourager les partis sans

moyens et favoriser les riches ou partis et regroupements politiques au pouvoir, supposés détenir des moyens.

III. Résultats d'enquête

Avant de soumettre à l'analyse les résultats obtenus, nous présentons le profil des enquêtés.

III.1. Prosopographie de l'électorat enquêté

Nous nous proposons de présenter le profil des 956 enquêtés dans le tableau suivant :

Tableau 3. Profil socio-démographique des électeurs enquêtés

N°	Caractéristiques	Effectifs	Pourcentage
1	Sexe de l'enquêté		
	Masculin	599	62,7
	Féminin	340	35,6
	Non réponse	17	1,8
2	Tranche d'âge		
	Jeunes (18-40 ans)	827	86,5
	Adultes (41-60 ans)	57	6
	Vieux (61 et plus)	6	0,6
	Non réponse	66	6,9
3	Etat-civil		
	Mariés	334	34,9
	Célibataires	559	58,5
	Divorcés	15	1,6
	Veuf (ve)s	12	1,3
	Non réponse	36	3,8
4	Profession de l'enquêté		
	Fonctionnaires de l'Etat	279	29,2
	Etudiants ou élèves	288	30,1
	Cultivateurs ou éleveurs	49	5,1
	Commerçants ou entrepreneurs	206	21,5
	Sans emploi	134	14
5	Commune de résidence		
	Bungulu	219	22,9
	Mulekera	446	46,7
	Beu	252	26,4
	Ruwenzori	39	4,1

Le tableau 3 montre que l'électorat enquêté compte plus d'hommes que des femmes (62,7% contre 35,6%). Les autres (soit 1,8 %) ne sont pas identifiés). Concernant l'âge, l'électorat enquêté est constitué plus de jeunes (86,5 %), suivi des adultes (6%). La couche des vieux moins importante n'a pas significativement intéressé l'étude. Quant à l'Etat-civil, la plupart d'enquêtés interrogés sont célibataires (58,5%) et 34,9% sont mariés, le reste (2,9%) étant soit divorcés ou veufs (veuves), avec une marge de 3,6% d'électeurs qui

n'ont pas dévoilé leur Etat-civil. Pour ce qui est de la profession, nombreux électeurs sont étudiants (30,1%) et fonctionnaires (29,2%), suivi des commerçants ou entrepreneurs (21,5 %) et sans emploi (14%). Le reste est constitué des cultivateurs ou éleveurs (5,1%). Enfin, pour la répartition géographique, plus d'enquêtés résident en Commune Mulekera (46,7%), suivi de Beu (26,4%), Bungulu (22,9%) et Ruwenzori (4,1%). Les quatre communes de la Ville de Beni sont représentées dans l'échantillon par quota.

III.2. Intentions et résultats au scrutin des députés nationaux

Tableau 4. Préférence des députés nationaux par les enquêtés en Ville de Beni

	Député national préféré	Sexe	Effectifs	Pourcentage
	Valeurs manquantes		56	5,9
	BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond	M	122	12,8
	MasikaYalala Bernardine Dyna	F	20	2,1
	MuhindoMughanda	M	17	1,8
	SindaniMulonde Esdras	M	1	,1
	PalukuKisaka Jean de Dieu	M	9	,9
	MapathiMukarambyaMuhindo Freddy	M	14	1,5
	BakwanamahaMuhindo Modeste	M	3	,3
	MuhindoKasondoliEzée	M	3	,3
	Samson KitumainiKafupi	M	14	1,5
	NyamayesoBalemo Jean-Paul	M	2	,2
	KambaleYambayamba Héritier	M	4	,4
	KaserekaNyakalibwa Pascal	M	20	2,1
	MuhimbikiNzanzu Roger	M	9	,9
	KaserekaKalwaghe Charles	M	1	,1
	ShabaniMuvungi Honoré	M	6	,6
	KathunguManoteKimeme Marthe	F	5	,5
	KaserekaBayanza Vincent	M	2	,2
	MumbereMigheri Jacques	M	1	,1
Valide	OmariMalonziSogo	M	3	,3
	KamukeyaMunanirya Marie	F	2	,2
	KaserekaMathe Guylain	M	1	,1
	PalukuKinombe David	M	5	,5
	KavungaMusandeAmisi	M	64	6,7
	KaserekaKakuruKasereka	M	1	,1
	MuhindoBitamuyiMboyoy	M	1	,1
	LusengeMatata Martin	M	1	,1
	BahemukaKibamba Joseph	M	1	,1
	MulwahaliKatavu Clotaire-Etienne	M	1	,1
	KambaleKamathe Gilbert	M	5	,5
	LisambaMukamaDems	M	2	,2
	KaviraKiseribwa Marie-Louise	F	3	,3
	MasikaBetofeAzariane	F	1	,1
	Kiro Tsongo Grégoire	M	120	12,6
	KaserekaWathevwaKiserbo	M	253	26,5
	MwakaBwengeArsene	M	104	10,9
	BirhahekaShota Samuel	M	59	6,2
	KambereKavira Marie-Rose	F	15	1,6
	LutongoPaluku Gaston Svirwa	M	5	,5
Total			956	100,0

D'après ce tableau, le candidat KaserekaWathevwaKiserbo est préféré à 26,6 %, suivi de BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond (12,8%). Kiro Tsongo Grégoire occupe la troisième position dans le sondage, avec 12,6%. La

quatrième position est occupée parMwakaBwenge Arsène (10,9%).

Les déterminants de préférence des candidats députés nationaux s'élucident dans la figure ci-dessous.

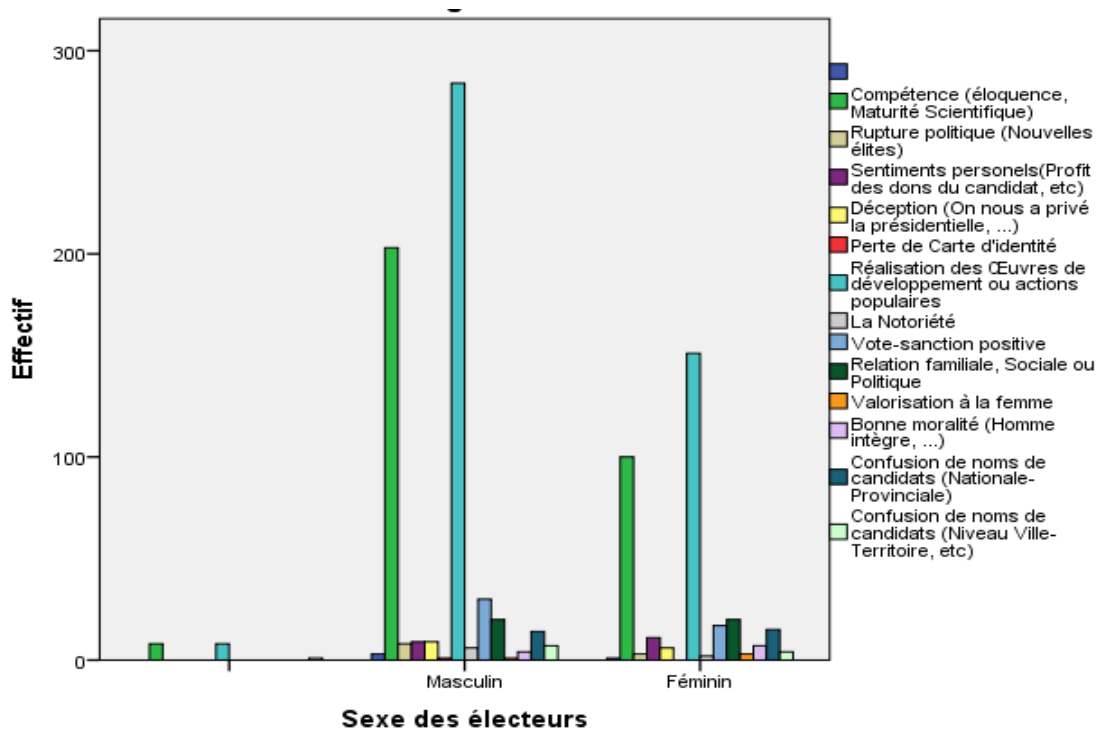


Figure 5. Déterminants de préférence des députés nationaux par les enquêtés selon le genre en Ville de Beni

Pour la majorité des électeurs et électrices, la préférence pour un candidat député national est déterminée par ses œuvres ou sa compétence.

La préoccupation restante à ce niveau est de savoir comment se sont présentés les résultats des députés nationaux à l'issue du scrutin officiellement organisé le dimanche 31 mars 2019.

Tableau 5. Résultats réels du scrutin du 31 mars 2019 pour les députés nationaux élus en Ville de Beni

N°	Nom et post-nom, prénom	Sexe	Age	Regroupement Ou parti	Voix obtenues Candidat	Total voix liste	Voix du colistier	%voix du candidat sur liste	Observation
1	KaserekaWath evwaKizerbo	M	42	Alliance pour l'Alternance Démocratique (AAD)	16324	16577	253	98,5	ELU
2	Tongo Kiro Gregoire	M	55	Alternance pour la République (AR)	7210	8477	1267	85	ELU
3	MwakaBwenge Arsene	M	50	Groupe de 7 (G7)	6802	6996	194	97,2	Non élu
4	KavungaMusandeAmisi	M	29	Convention (CPR)	3020	3303	283	91,4	Non élu
5	BwanakawaMambukoNyonyi Jean-Edmond	M	54	Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD)	2007	3399	1392	59	Non élu

Sur un total de 57 candidats députés nationaux en lice, les deux premiers élus sont KaserekaWathevwaKizerbo (16324voix) etTsongo Kiro Grégoire (7210 voix). Les trois candidats non élus venus en ordre utile sont MwakaBwengeArsene (6802 voix), KavungaMusandeAmisi(3020 voix)et BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean-Edmond(2007).Le colistier de Wathevwa, en la personneKaserekaKalwaghe Charles ne lui a apporté que 253 voix. À lui seul, le candidat serait

toujours élu. L'impact de son colistier est insignifiant. Si le colistier du Professeur MwakaBwenge, en la personne de PalukuKinombe David avait atteint 1676, le candidat aurait occupé la deuxième place. Aussi, la contribution deBisimwaMutamboBismark (283 voix) pour KavungaMusandeAmisi est très insignifiante. Pour Kiro, deuxième candidat élu, l'apport de son colistier PalukuKisaka Jean de Dieu (1267 voix) est significatif.

III. 3. Intentions et résultats au scrutin des députés provinciaux

Tableau 6. Préférence des candidats députés provinciaux en Ville de Beni

Député provincial préféré	Sexe	Effectifs	Pourcentage
Valeurs manquantes		44	4,6
BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond	M	107	11,2
MbambuMuke Ange	F	1	,1
KuleVihumbira Cadet	M	55	5,8
KaviraNdekeluka Domina	F	4	,4
KahindoKalongo Pierrot	M	1	,1
NdambiwaNdambiSaasitaPhilemon	M	47	4,9
Baraka KamuhaFredérick	M	24	2,5
LwanzoMughisaBulere-Papy	M	73	7,6
KakuleKasondoli Philippe	M	4	,4
KaserekaMangwengweJeadot	M	70	7,3
KambaleKibongé Robert	M	1	,1
KakuleLumbulumbu Sylvain	M	13	1,4
Lukala Baraka Michaël	M	2	,2
KambaleSaiba Christophe Muhokwalasa	M	51	5,3
MuhindoKambaleBénoit-Ndeke	M	13	1,4
MbwararaKanumeAloys	M	3	,3
MuzeeMandefu Jacques	M	4	,4
Valide			
SiluleghaRigobertJumlani	M	1	,1
KambaleKamuha Michael	M	2	,2
MuhindoSyaghuswa Tite	M	2	,2
KyavuKasomoEric	M	4	,4
MufunzaBayengo Ghislain	M	208	21,8
PalukuKavota Samuel	M	1	,1
MuhindoKamwendo Faustin	M	13	1,4
VingiWikongo Antonius	M	5	,5
KaserekaMungwana Jules	M	9	,9
KabughoMurandya Monique	F	2	,2
KakuleMashabaha Damien Kamash	M	4	,4
PalukuSiwakoPoley	M	2	,2
LukumbukaKyambi Désiré	M	40	4,2
ThemboKalimuli Emmanuel	M	69	7,2
KambaleMusubao Blaise	M	4	,4
KambaleKombi Evariste	M	52	5,4
Bakwanamaha Modeste	M	7	,7
KaserekaSaasitaJannot	M	14	1,5
Total		956	100,0

Au total, 35 candidats députés nationaux émergent dans la préférence des enquêtés sur 61 candidats enregistrés par la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI). Les deux candidats les préférés sont MufunzaBayengo Ghislain

(21,8%) et BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond (11,2%). Les électeurs attachent leur préférence aux candidats pour les raisons suivantes présentées dans cette figure.

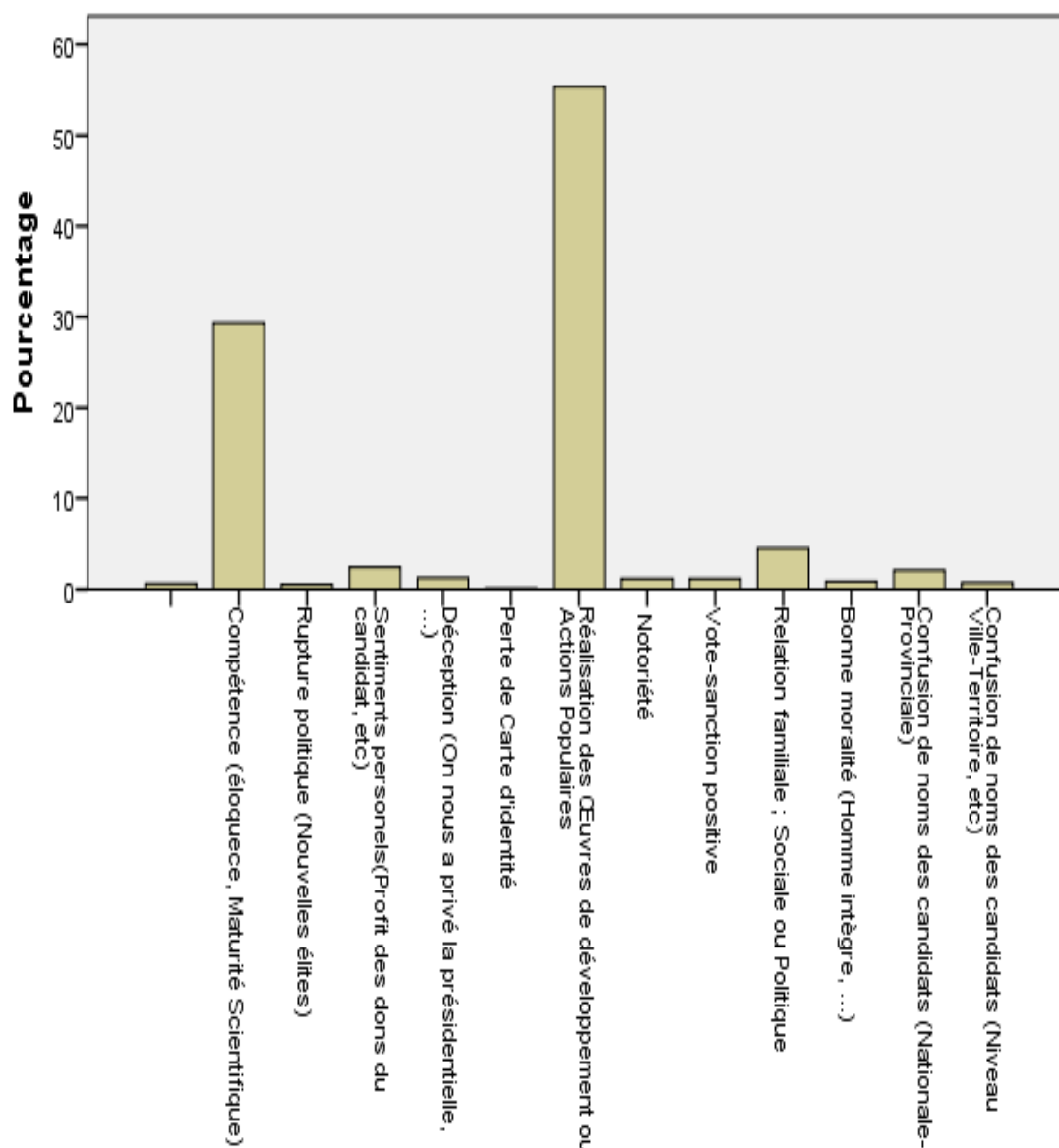


Figure 6. Déterminants de préférence des candidats députés provinciaux par les enquêtés en Ville de Beni

Deux raisons dominent les préférences des électeurs enquêtés à propos des députés provinciaux. Il s'agit de la réalisation des œuvres de développement et la compétence (éloquence,

niveau d'études). Selon le sexe, les raisons de préférence ne s'écartent pas du même constat, suivant la figure suivante :

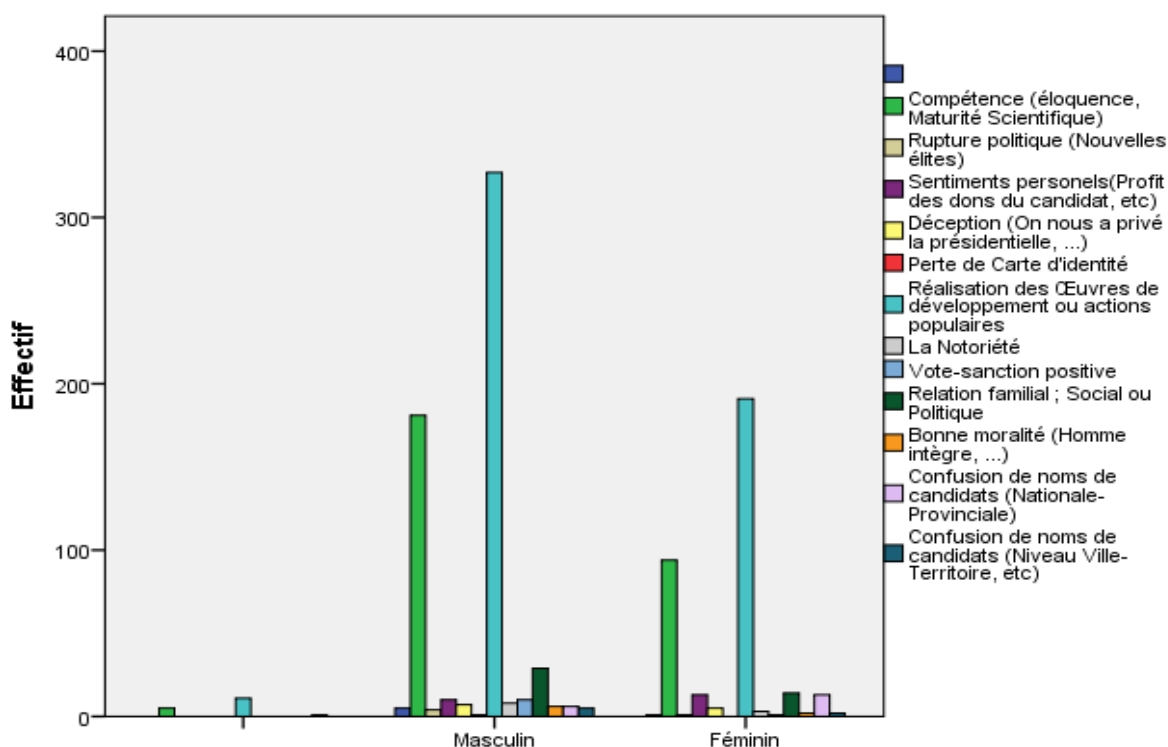


Figure 7. Déterminants de la préférence des candidats députés provinciaux selon le genre en Ville de Beni

Dans l'esprit de la figure ci-haut, les hommes et les femmes préfèrent les candidats qui ont réalisé certaines œuvres de développement en

Ville de Beni. Ensuite, ils s'attellent à la compétence (niveau d'études élevé, élocution, ...).

Tableau 7. Résultats réels du scrutin du 31 mars 2019 pour les députés provinciaux élus en Ville de Beni

N°	Nom et post-nom, prénom	Sexe	Age	Regroupement /parti	Voix obtenues	Total voix liste	Voix colistier	%voix du candidat sur liste	Observation
1	MufunzaBayeng o Ghislain	M	42	Alternance pour la République (AR)	13284	16152	2868	82,2	ELU
2	LukumbukaKya mbi Désiré	M	51	Fédéralistes et Démocrates Chrétiens(FED EC)	3350	5257	1907	63,7	ELU
3	KuleVihumbira Cadet	M	44	Action Alternative pour le Bien-Etre et le Changement (AAB)	3838	4577	739	83,8	Non élu
4	KaserekaMang wengweJadot	M	47	Alliance pour la Transformation Intégrale du	3440	3589	149	95,8	Non élu

5	LwanzoMughis aBulere-Papy	M	36	Congo (ATIC) Avenir du Congo(ACO)	2979	3060	81	97,3	Non élu
---	------------------------------	---	----	---	------	------	----	------	------------

Suivant ce tableau, le Candidat MufunzaByengo Ghislain a été élu avec 16152 voix parmi 61 concurrents. Son colistierKambaleKombi Evariste lui apporte 2868 voix. Il est visiblement évident que si son colistier ne lui apportait aucun suffrage, il serait toujours élu.LukumbukaKyambi Désiré a occupé la deuxième place avec 3350 voix, son colistier

Baraka Kamuha Frédéric lui ayant apporté 1907 voix. Si le colistier BakwanamahaMuhindo Modeste du troisième candidat KuleVihumbira Cadet avait seulement réuni 1420 voix, au lieu de 739 voix, ce dernier aurait occupé la deuxième place et serait élu. Dans ce cadre, Baraka a donc beaucoup contribué à la victoire de Kyambi.

IV. Analyse, discussion des résultats et conclusion

IV.1. Comparaison des intentions de vote et résultats de vote des députés nationaux

Tableau 8. Confrontation des intentions de vote avec les résultats du scrutin des députés nationaux

N°	Vote populaire symbolique du 30.12.2018	Intention de vote (du 25 au 29 mars 2019)	Résultats de la CENI (scrutin du 31 mars 2019)	Raison de préférence
1	KaserekaWathev waKizerbo	Kasereka WathevwaKizerbo	KaserekaWathevwaKize rbo	1.Œuvres réalisées 2. compétence (niveau d'étude, éloquence,...)
2	MwakaBwengeArsène	KiroTsongoGrégoire	KiroTsongo Grégoire	

Pour la députation nationale, au niveau du premier candidat favori, les résultats de sondage révèlent une parfaite coïncidence avec les résultats du scrutin officiel du 31 mars 2019. C'est pour le deuxième favori, qu'un changement d'opinion s'observe dans les intentions de vote et le résultat du scrutin. D'après la majorité de nos enquêtés, MwakaBwenge Arsène a perdu sa deuxième place pendant la campagne électorale au mois de mars, à la suite de ses discours truffés d'orgueil. Son sentiment d'être plus valeureux en qualité de Professeur d'université a été mal interprété par nombreux électeurs se considérant, par ricochet, sans aucune valeur. Quant à BwanakawaMasumbuko, pourtant favori dans les intentions de vote, il n'a pas pu vaincre le jour du vote. Il a occupé la 5^e position, conformément au tableau 4. Candidat du parti au pouvoir PPRD désavoué - parinfox- dans le milieu, cette

appartenance politique est à la base de la réduction sensible de ses voix. Le bon choix du parti est donc un impératif pour la victoire d'une liste ou d'un candidat en Ville de Beni. Comme on peut le constater, la Ville de Beni était acquise à l'opposition. Les trois premiers candidats (Wathevwa, Kiro et Mwaka sont de l'opposition). Le quatrième et le 5^e (KavungaMusande et BwanakawaMasumbuko) sont membres du PPRD. Le parti politique "Convention des Progressistes pour la République(CPR)" dans lequel postule Musande est l'un des partis mosaïques du PPRD, grand parti au pouvoir. Il n'est pas douteux que les grandes œuvres de développement réalisées par Musande et la notoriété de Bwanakawa aient été à la base d'un surnombre de leurs voix par rapport à d'autres compétiteurs.

Qu'en est-il de la députation provinciale ?

IV.2. Comparaison des intentions de vote et résultats de vote des députés provinciaux

Tableau 9. Confrontation des intentions de vote et résultats du scrutin des députés provinciaux

N°	Vote populaire symbolique du 30.12.2018	Intention de vote (du 25 au 29 mars 2019)	Résultats de la CENI (scrutin du 31 mars 2019)	Raison de préférence
1	MufunzaBayengo Ghislain	MufunzaBayengo Ghislain	MufunzaBayengo Ghislain	1.Œuvres réalisées 2. compétence (niveau d'études, éloquence,...)
2	LukumbukaKyambi Désiré	BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond	LukumbukaKyambi Désiré	

D'après ce tableau, une parfaite coïncidence entre les intentions de vote et le résultat du scrutin s'observe seulement au niveau du premier candidat favori. Une modification d'intention est constatée pour le deuxième favori. A la publication des résultats, BwanakawaMasumbukoNyonyi Jean Edmond¹⁶ n'apparaît plus parmi les 5 premiers favoris à la députation provinciale. Comme signalé haut, l'appartenance de Bwanakawa au Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), parti au pouvoir, est à la base de sa perte de confiance dans le chef de nombreux électeurs, à la suite des intoxications systématisées dans la région de Beni par l'opposition, en défaveur du Président Joseph Kabila. L'appartenance au parti en perte de confiance est donc un déterminant d'échec à l'occasion des élections. Le candidat KambaleKombi Evariste, venu en deuxième position en Commune Beu, en sa qualité de colistier de MufunzaBayengo Ghislain, dans le regroupement Alternance pour la République (AR), ne pouvait plus continuer à occuper la deuxième place pour avoir cédé ses voix à son challenger de la liste.

En conclusion, en ville de Beni, les intentions de vote coïncident avec les résultats de vote pour les premiers candidats favoris. Le changement d'opinion est manifeste pour le deuxième favori suite aux enjeux de la campagne électorale et au système de scrutin de liste (sommation et attribution des voix au favori de la liste).

En outre, la préférence des électeurs à voter pour un candidat est strictement motivée, en premier lieu, par ses prestations ou œuvres de développement et, en second lieu, par la compétence.

Une des faiblesses du sondage sur la préférence des candidats députés est la non prise en compte du scrutin de liste qui, au moment du scrutin et du dépouillement, modèle le décompte. La CENI procède à la sommation des voix des candidats de la liste pour les réattribuer à celui venu en ordre utile. Cette étude aura le mérite de susciter des sondages ultérieurs à la veille des scrutins législatifs, avec l'assurance de pronostiquer efficacement le premier vainqueur en Ville de Beni, voire dans d'autres circonscriptions électorales.

¹⁶Ce candidat a postulé à la fois à deux niveaux : députation nationale et provinciale.

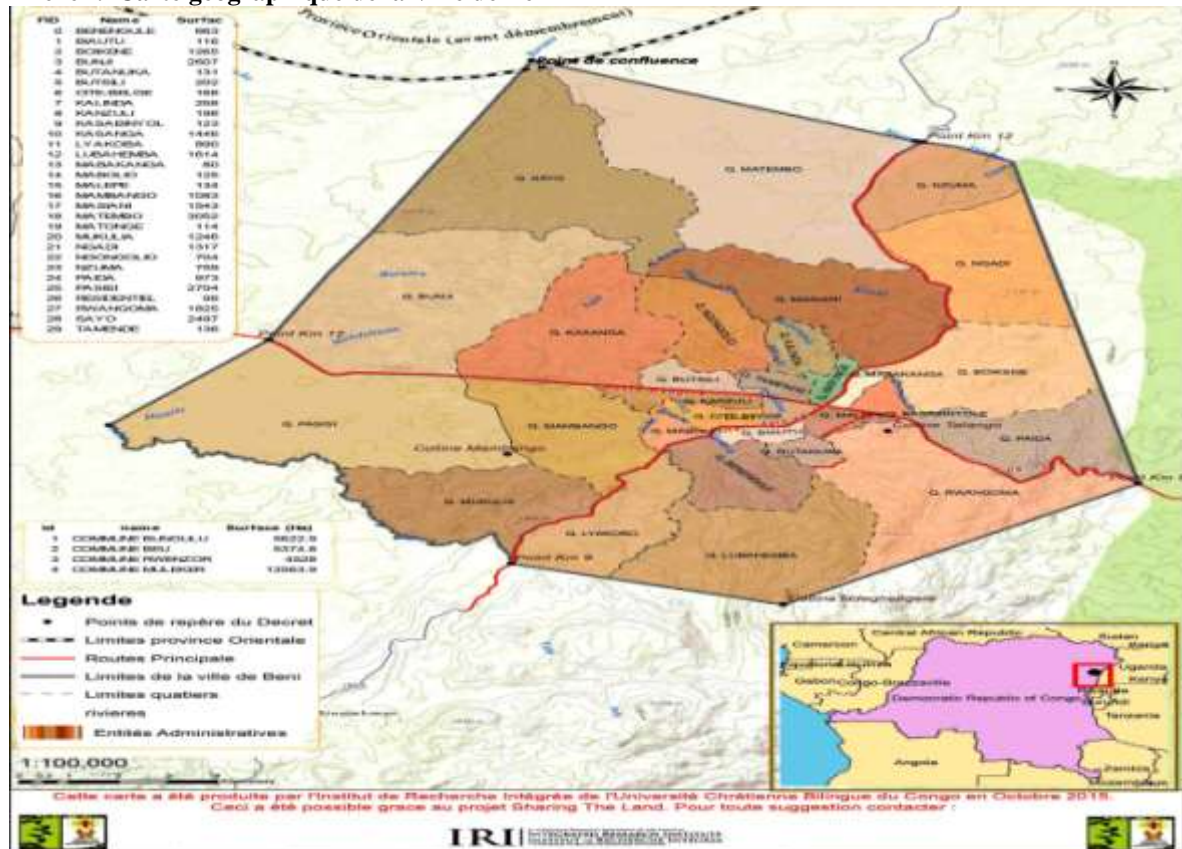
BIBLIOGRAPHIE

- [1]. « Elections 30 décembre : La population de Beni en pleine vote populaire », **disponible sur** <https://radiostarbukavu.com/2018/12/elections-30-decembre-la-population-de-beni-en-pleine-vote-populaire/>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.
- [2]. CENCO, Commission Episcopale Justice et Paix, « Rapports sur l'Observation électorale et le Monitoring des manifestations publiques pacifiques, Kinshasa, novembre 2018 », disponible sur <https://cejprdc.org/wp-content/uploads/2019/05/Rapport-Final-dOE-JPC.pdf>, consulté le 23 janvier 2023, 17h30 GMT.
- [3]. Guillien R et Vincent J., *Lexique des termes Juridiques*, Paris, Dalloz, 2001.
- [4]. Hounnikpo M.C., *L'illusion démocratique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- [5]. KambereMuhiwaKamuha B., « Hypnose d'une organisation internationale à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD. Congo (MONUSCO). Entre complicité et trahison face aux massacres des civils dans la région de Beni. », in : *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, Volume 24, Issue 1. Ser. II (January.2022), PP 40-65.
- [6]. *Le Petit Larousse illustré en couleurs*, Paris, CEDEX, 2008.
- [7]. Poulet M et Capron A, « "Pas sans nous" : à Beni et Butembo, des habitants protestent contre le report du scrutin, 28 décembre 2018 (photo LUCHA) », disponible sur <https://observers.france24.com/fr/20181227-rdc-congo-beni-butembo-habitants-protestent-contre-report-scrutin-goma>, consulté le 4 novembre 2023, 9h27 GMT.
- [8]. Mupanda D., « RDC/Beni : " A quoi bon d'aller voter seulement les députés ? Moi, j'ai déjà voté en 2018 !", avril 2019 », disponible sur <https://congoprofond.net/rdc-beni-a-quoi-bon-daller-voter-seulement-les-deputes-moi-jai-deja-vote-en-2018/>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.
- [9]. Province du Nord-Kivu, Circonscription de Beni Ville, Fiche récapitulative des résultats des centres de vote pour l'élection présidentielle (pour le vote symbolique populaire) compilés le 1 er janvier 2019.

- [10]. « RD Congo : les élections ont été entachées de violences et de restrictions du droit de vote, 5 janvier 2019 », disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2019/01/05/rd-congo-les-elections-ont-ete-entachees-de-violences-et-de-restrictions-du-droit>, consulté le 4 novembre 2023, 9h27 GMT.
- [11]. «RDC : privée d'élection, Béni défie Kinshasa avec "son" propre vote», disponible sur <https://www.ladepeche.fr/article/2018/12/30/2932882-rdc-privée-election-beni-releve-defi-defie-kinshasa-propre-vote.html>, consulté le 5 octobre 2023, 20h20 GMT.
- [12]. Seiler D-L., La méthode comparative en Science politique, Paris, Dalloz/Armand-Colin, 2004,
- [13]. TshimangaBakadiababuE., La démocratie et ses blocages au Congo-Kinshasa, de 1958 à nos jours, Paris, L'Harmattan, 2004.
- [14]. Union Africaine, Mission d'observation Electorale de l'Union Africaine pour les élections générales du 30 décembre 2018 en République Démocratique Du Congo,« Rapport, janvier 2019, p.40.», disponible sur https://au.int/sites/default/files/documents/38702-doc-rapport_de_la_mission_dobservation_electorale_de_lunion_africaine_pour_les_elections_generales_du_30_decembre_2018_en_republique_democratique_du_congo.pdf, consulté le 23 janvier 2023, 13h50 GMT.
- [15]. Villiers M. (de), Dictionnaire de droit constitutionnel, 2è éd., Paris, Armand Colin, 1999.
- [16]. WassoMisona J., Droit constitutionnel III : Droits et libertés fondamentaux. Des droits humains, des libertés fondamentales, des devoirs des citoyens et de l'Etat, Kampala, PULPGL, 2020.

Annexes

Annexe I. Carte géographique de la Ville de Beni



Source:Institut de Rechercheintégrée de l' UniversitéChrétienneBilingue du Congo (UCBC), octobre 2015.

Annexe II. Questionnaire d'enquête

Nous procédons à une enquête sur les intentions de vote des députés nationaux et provinciaux, quelques jours avant le scrutin prévu le dimanche 31 mars 2019 en Ville de Beni. Nous vous remercions pour votre participation.

1. Quelle est votre identité ?

- a) Votre sexe : Masculin Féminin
- b) Votre âge:
- c) Votre Etat-civil: Marié Célibataire Divorcé Veuf/veuve
- d) Votre profession:
- e) Commune de résidence

2. Pour quel député national allez-vous voter le 31 mars 2019 en Ville de Beni?

- a) Nom du candidat :
- b) Pourquoi ?
.....
.....

3. Pour quel député provincial allez-vous voter le 31 mars 2019 en Ville de Beni?

- a) Nom du candidat :
- b) Pourquoi ?
.....
.....

Annexe III. Manifestations du 27 décembre 2018 en Ville de Beni dues au report des élections législatives et à la privation des citoyens au scrutin présidentiel (sur initiative du mouvement citoyen Lutte pour le Changement/LUCHA).



Sources: Maëva Poulet et Alexandre Capron, « "Pas sans nous" : à Beni et Butembo, des habitants protestent contre le report du scrutin, 28 décembre 2018 (photo LUCHA) », disponible sur <https://observers.france24.com/fr/20181227-rdc-congo-beni-butembo-habitants-protestent-contre-report-scrutin-goma>, consulté le 4 novembre 2023, 9h27 GMT.

N°	NOMME DE LA FAMILLE (NOM ET NOM DE FAMILLE)	CV MALI	CV KASSABO	CV BALINGA	CV MARBOU	CV CITE BELLE	CV NIOUSTEL	CV BOUTOU	CV KANTOU	CV	CV	DATE SIGNATURE	POSTE EN N°
15	KASSABO NGANNE	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
16	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
17	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
18	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
19	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
20	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
21	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
22	KIRO TSONO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
23	PALUKU KISSAKA	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
24	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
25	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
26	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
27	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
28	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
29	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
30	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
31	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
32	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
33	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
34	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
35	MALIKA BETO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
36	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
37	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
38	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
39	PALUKU KISSAKA	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
40	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
41	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
42	KASSABO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
43	MALIKA YALALA	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				

N°	NOM ET SIGNATURE DU REPRESENTANT	CV MALI	CV KASSABO	CV BALINGA	CV MARBOU	CV CITE BELLE	CV NIOUSTEL	CV BOUTOU	CV KANTOU	CV	CV	DATE SIGNATURE	POSTE EN N°
44	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
45	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
46	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
47	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
48	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
49	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
50	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
51	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
52	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
53	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
54	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
55	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
56	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
57	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				

N°	NOM ET SIGNATURE DU REPRESENTANT	CV MALI	CV KASSABO	CV BALINGA	CV MARBOU	CV CITE BELLE	CV NIOUSTEL	CV BOUTOU	CV KANTOU	CV	CV	DATE SIGNATURE	POSTE EN N°
1	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
2	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
3	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
4	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				

N°	NOM ET SIGNATURE DU REPRESENTANT	CV MALI	CV KASSABO	CV BALINGA	CV MARBOU	CV CITE BELLE	CV NIOUSTEL	CV BOUTOU	CV KANTOU	CV	CV	DATE SIGNATURE	POSTE EN N°
1	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
2	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
3	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				
4	MUTHINGO KASSABO	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24	H 24				